

COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHANT DES OISEAUX

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget 2020 et réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2020.

Le compte administratif a été voté le 02 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget lotissement le chant des oiseaux. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité la réalisation de ce lotissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente des parcelles.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les études pour la réalisation de ce lotissement.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 représentent 18 632,60 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	18 632,60 €	Excédent brut reporté	
Autres dépenses de gestion courante		Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Opération d'ordre entre section	18632,60 €
Total général	18 632,60 €	Total général	18 632,60 €

II. La section d'investissement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde exécution	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 632,60 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	4 840,72 €
Total général	18 632,60 €	Total général	4 840,72 €

III. Les données synthétiques du compte administratif 2019 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses 18 632,60 €
- Recettes 18 632,60 €

Excédent de clôture 0,00 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

• Dépenses	18 632,60 €
• Recettes	4 840,72 €
Déficit de clôture	13 791,88 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,
le 02 avril 2021

Le Maire,

René VIMONT

